



Communiqué - Prince de Bretagne dévoile sa charte d'engagements et son 2e Rapport de Développement Durable RSE

05 mars 2018 - 09h35

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE RSE

Des producteurs engagés, une marque responsable

2018-2019



Impliqués dans une démarche d'agriculture saine et responsable, et soucieux de préserver l'image du métier d'agriculteurs, les producteurs Prince de Bretagne prennent la parole dans un nouveau Rapport du Développement Durable RSE. Ils y présentent ainsi l'ensemble des actions mises en place au quotidien par la filière en faveur du Développement Durable en faveur des trois piliers : préservation de l'environnement, progrès social et maintien d'une économie locale et solidaire.

Six ans après le 1^{er} Rapport Développement Durable RSE Prince de Bretagne, ce rapport s'appuie sur une charte de 10 engagements construite par les producteurs eux-mêmes en collaboration avec les différentes parties-prenantes de la filière légumière bretonne.

Une charte qui fédère l'ensemble de la filière

En 2017, toutes les parties prenantes de la filière légumière bretonne se sont réunies sur une période de 6 mois pour réfléchir à la question suivante : « *que signifie être producteur de légumes frais aujourd'hui au sein de la filière Prince de Bretagne ?* »

Ensemble, les producteurs, les stations expérimentales, la chambre d'agriculture et les fournisseurs ont construit une charte de 10 engagements pour présenter la filière sous l'angle de l'humain, de l'environnement et de l'innovation.

Parmi ces engagements, les producteurs Prince de Bretagne ont à cœur de proposer des légumes et fruits de haute qualité aux consommateurs, de contribuer au développement économique de leur territoire breton et de préserver la terre qui les

fait vivre en améliorant constamment leurs pratiques agricoles.

« *Cette charte est le socle structurant de la démarche de progrès initiée depuis plusieurs années. Engagés, nous l'avons toujours été et nous le revendiquons fièrement* » ajoute Joseph Rousseau, président du Cerafel.

Des produits de qualité : frais, bons et sains pour le consommateur

Avec la signature « Défendons le goût du frais », le cahier des charges Prince de Bretagne garantit au consommateur des légumes d'une grande fraîcheur : majoritairement récoltés à la main et livrés en station de conditionnement dès la fin de la récolte, ils sont soumis à un agrégage avant d'être mis en vente. La qualité des légumes commercialisés sous la marque Prince de Bretagne, gage de saveur et de santé, fait la fierté des producteurs Prince de Bretagne.

Une organisation économique unique créatrice d'emploi sur le territoire

En termes d'organisation économique, la filière Prince de Bretagne fait figure d'exception. Ici, les producteurs sont décideurs. À la fois indépendants et solidaires, 439 des 2 000 producteurs Prince de Bretagne participent activement à la prise de décisions et à la stratégie de filière.

De nombreuses actions sont également mises en œuvre pour renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur, une condition indispensable pour maintenir le tissu économique local. Au total près de 27 000 emplois directs et indirects sont générés par la production de légumes Prince de Bretagne dans la région. Une activité que les producteurs Prince de Bretagne ont à cœur de pérenniser.

Préserver cette terre si précieuse pour les producteurs et les futures générations

La préservation de l'environnement est un enjeu fondamental pour les producteurs Prince de Bretagne qui mettent en place de nombreuses actions.

L'agroécologie fait partie des fondements de leurs pratiques agricoles, pratiques qu'ils remettent constamment en question pour préserver cette terre qui les fait vivre et qu'ils lègueront à leurs enfants. Ils s'appuient notamment sur des échanges de bonnes pratiques entre producteurs et notamment sur celles développées par les producteurs de légumes bio.

Chez Prince de Bretagne, la production de légumes en conventionnel n'a jamais été opposée à l'agriculture biologique. Ces deux agricultures sont complémentaires. La section Bio Prince de Bretagne a été lancée il y a 20 ans et qui ne cesse de se développer avec 20 000 tonnes de légumes bio produits par an, 55 producteurs certifiés bio et 22 en conversion.

Un nouveau label pour les tomates : 100 % Nature & Saveurs

Autre exemple des démarches d'amélioration continue des pratiques agricoles au sein de la filière, les producteurs de tomates Prince de Bretagne ont créé cette année le label « 100% Nature et Saveurs ». Ce label est un engagement de moyen et de résultat créé par les producteurs eux-mêmes. À travers lui, ils s'engagent à n'utiliser aucun traitement de pesticides de synthèse pendant la culture et à vérifier l'absence de résidus dans le produit fini grâce à des analyses sur plus de 240 molécules réalisées par un laboratoire indépendant. C'est le cahier des charges le plus strict du marché. A terme, il n'est pas exclu que cette démarche soit mise en place sur d'autres productions.

Pour télécharger le Rapport Développement Durable RSE 2018, cliquez [ici](#).

À propos de Prince de Bretagne

Prince de Bretagne est, depuis 1970, la marque collective des producteurs de fruits et de légumes frais de la côte nord de la Bretagne. Ces producteurs sont regroupés en six coopératives bretonnes adhérentes à l'association Cerafel, garante de la marque, du respect des cahiers des charges, de la mise en marché des produits et de la mise en place des moyens communs de recherche et d'expérimentation. Du Conquet à Saint-Malo, ces 2 000 agriculteurs produisent 147 types de fruits et légumes différents qui sont mis en vente sur les marchés européens. Prince de Bretagne s'appuie sur une organisation solide, authentique et durable afin de proposer tout au long de l'année des légumes haut de gamme qui bénéficient tous des mêmes fondamentaux : origine Bretagne, qualité, innovation et sécurité alimentaire.

